MODÈLE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉBROUSSAILLEMENT SUR PROPRIÉTÉ VOISINE

ADRESSÉE PAR UN PROPRIÉTAIRE

Madame, Monsieur,

L'article L.134-6 du Code forestier et l'arrêté préfectoral relatif aux obligations de débroussaillement m'obligent à débroussailler et à maintenir en état débroussaillé un périmètre de 50 mètres autour :

- de mon habitation, de ses dépendances et plus généralement des installations de toutes natures ;
- des limites de mon établissement (dans le cas des terrains de camping par exemple).

L'inexécution de ces travaux m'expose à des sanctions (amendes, astreinte, procédure d'exécution d'office).

Le périmètre résultant de cette obligation déborde des limites de ma propriété, comme l'atteste le plan ci-joint. Votre propriété cadastrée sous le numéro [] section [] commune de [] est incluse dans ce périmètre légal.

Je vous informe que les frais afférents à ces travaux obligatoires sont entièrement à ma charge.

Je vous précise également que débroussailler ne signifie pas couper les arbres mais éliminer les broussailles.

Ne souhaitant aucunement porter atteinte à votre droit de propriété et afin de pouvoir réaliser l'obligation qui m'incombe, je vous invite à m'autoriser par écrit (à l'aide du formulaire ci-joint) à pénétrer sur votre (vos) parcelle(s) pour exécuter l'opération de débroussaillement.

Enfin, conformément à l'article R 131-14 du Code forestier, je vous annonce qu'à défaut d'autorisation donnée dans un délai de un mois à compter de la réception du présent courrier, les obligations de débroussaillement qui m'incombent seront à votre charge.

Je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pièces à joindre :

- Formulaire de réponse avec enveloppe timbrée.
- Plan de situation.

AUTORISATION DE DÉBROUSSAILLEMENT

SUR PROPRIÉTÉ VOISINE

Commune :
Section :

Parcelle n°

Propriétaire en pleine propriété (*) en indivision (*)

Je soussigné, M , propriétaire de(s) la parcelle(s) ci-dessus :

(*) autorise M à débroussailler au sens de l'arrêté préfectoral, sur ma propriété dans les limites des 50 m autour :

- de son habitation, de ses dépendances et plus généralement des installations de toutes natures ;
- des limites de l'établissement (dans le cas des terrains de camping)

afin de se mettre en règle avec la loi. Le coût de ces travaux est entièrement à sa charge.

(*) autorise n'autorise pas M à garder les éventuels arbres morts coupés.

(*) n'autorise pas M à débroussailler lui-même sur ma propriété et je m'engage à réaliser à mes frais, dans un délai de 6 mois, les travaux de débroussaillement au sens de l'arrêté préfectoral sur ma propriété dans la limite des 50 m autour :

- de son habitation et de ses dépendances,
- des limites de l'établissement (dans le cas des terrains de camping).

Pour le maintien ultérieur en l'état débroussaillé :

(*) je l'autorise à exécuter lui-même les travaux.

(*) je ne l'autorise pas.

En application de l'article R 131-14 du Code forestier, cette autorisation d'accès est valable 3 ans, elle pourra être révoquée par moi avant le 31 janvier de chaque année.

Fait à..... le

Signature du propriétaire

(*) rayer les mentions inutiles.